

Salaires - est il legal que chacun puisse connaitre mon salaire?

Par astrakhan

Bonjour,

Consultant au sein du cabinet de conseil, je souhaitai savoir si d'un point de vue légal il était possible de mettre à disposition des managers de ma société les rémunérations passées et présentes de tous mes collègues afin de leur faciliter les calibrages de nouvelles missions eu égard à leur coût pour la société. Ce qui donne à peu près comme question emboîtées...

-->Légalement parlant peut on faire ce genre de "mise à disposition" et si oui, cette mise à disposition peut elle être fait sans l'accord au préalable des concernés?

-->Faut il que ces derniers donnent leur accord au préalable?

-->Faut il que les salaires soient consultables de tous et à tous les échellons ou peut on ne priviligier que certains accès à cette grille?

-->Le salaire fait il partie d'un accord uniquement passé entre l'entrepreneur et son salarié ce qui ne justifie en rien qu'une personne non concernée au premier chef par cette notion soit à même d'en connaitre les détails contractuel liant une ressource à une entreprise?

En vous remerciant pas avance pour vos réponses

Cordialement